

Image not found or type unknown



## Vote cloture espaces verts dans une asl de lotissement

Par **faust**, le **09/07/2015** à **10:54**

bonjour, je suis dans un lotissement géré par une ASL. Une assemblée extraordinaire a eu lieu en mai 2015 au cours de laquelle un vote pour la clôture des espaces verts a été fait et cette résolution a été validée à la majorité. Une propriétaire a contesté sans passer par la voie judiciaire comme cela doit être fait et suite à cela le président a décidé de refaire une assemblée pour revoter pour la même chose. Il me semble bien que cela est illégal, mais je voudrais avoir confirmation. merci d'avance pour votre aide.